

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 Juin 1950

La séance est ouverte à 15 h.15.

Sont présents :

- M. RIGROCH, Président
- MM. VICARIOT et LANCRENON, Vice-Présidents
- MM. BARIET, BLANCHON, DERODE, DESCOMBES, DOBEL, Gérard DUPONT, FAUCONNIER, GIONTA, HENRY-GREARD, HEYLLIARD, LE DANTEC, LESTAT, MOATTI, du PONT, POURTOUT, FRANGEY, THOIRAIN, VINCENT.

Excusés :

- MM. ALLYN, AUGER, BERRURIER, LUQUET, FROTHIN, THIRION, WATELET.

Assistent à la séance :

- M. DORGES, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office Régional des Transports Parisiens et M. BOULLOCHE.
- M. ZHRHARDT, Inspecteur Général des Finances, Contrôleur d'Etat.
- M. BENOIST d'ETIVEAUD, Secrétaire Général de l'Office Régional des Transports Parisiens
- Pour le Département de la Seine : M. ROVANI, représentant le Préfet, M. LAPEBIE et M. DEJOUANY, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.

Pour le Département de Seine-et-Oise : M. BONNET, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.

Pour le Département de Seine-et-Marne : M. PALLATIN, représentant l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.

Pour le Département de l'Oise : M. ALIX, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département.

- MM. LEGRAND, Directeur Général
- DEVILLERS, Directeur Général Adjoint
- BAUJE, Directeur
- CULOT, Directeur, Secrétaire du Conseil d'Administration

Le Président fournit de meilleures nouvelles de la santé de M. AUGER qui s'excuse néanmoins de ne pouvoir assister à la séance.

Le **PRESIDENT** donne connaissance d'une lettre de la Fédération des Groupements d'Anciens Combattants et Victimes de guerre du Chemin de fer Métropolitain de Paris dans laquelle il est demandé que le Conseil appuie la demande présentée aux Présidents du Conseil Général de la Seine et du Conseil Municipal de Paris, en vue de donner le nom de Louis Bouchet à une rue de Paris et à une station du Métropolitain. Les membres du Conseil sont tous d'accord pour appuyer cette demande.

Le **PRESIDENT** porte à la connaissance du Conseil que, par un décret du 6 Juin 1950 pris en application de l'article 35 de la loi de Finances du 31 Janvier 1950, il a été institué une Commission présidée par M. **SURLEAU**, Conseiller d'Etat, chargée de proposer les mesures tendant à l'assainissement financier de la Régie Autonome.

Le procès-verbal de la séance du 26 Mai 1950 est adopté avec les rectifications suivantes :

- Page 9, avant-dernier alinéa, après : "sur la demande de M. le Commissaire du Gouvernement", ajouter "qui rappelle qu'un crédit est nécessaire pour accorder ce jour de congé supplémentaire et que ce crédit devra nécessairement être adopté par l'Office".

- Le 5ème alinéa de la page 2 est ainsi rédigé : "M. **BOULLOCHE** précise que devant l'Assemblée Générale de l'Office, les Maires intéressés ont unanimement donné l'impression d'être défavorables aux modifications du Réseau Routier entraînées par l'ouverture de ce prolongement".

- M. **THOIRAIN** demande qu'au 4ème alinéa de la page 3 du procès-verbal figure le voeu qu'il avait formulé lors de la séance du 28 Avril 1950 et qui avait été repoussé. Il s'élève de l'interprétation donnée à ce voeu par certains Administrateurs. M. **HEYLLIARD**, au cas où le voeu du 28 Avril serait remis aux voix, déclare qu'il voterait avec la C.G.T., mais abstraction faite de tous les commentaires dont M. **THOIRAIN** l'avait entouré lors de cette séance.

M. **GIONTA** donne lecture d'une page du journal "Métrobus" relative à la mort du conducteur **LENLEMLINE** dans laquelle les représentants du personnel appartenant au syndicat F.O. sont critiqués par le moyen d'une certaine interprétation donnée aux paroles prononcées par M. **VINCENT**. Il s'élève contre la teneur de cet article et déclare notamment : "On a voulu exploiter le cadavre du malheureux travailleur **MAZE** à la mémoire duquel nous avons, nous, rendu hommage comme il convenait. Nous regrettons la mort des ouvriers autant sinon plus que certains qui font grand bruit autour d'une mort. Là aussi à la faveur de cet accident malheureux, on veut s'emparer du corps de **LENLEMLINE** comme on s'est emparé du corps de nombreuses victimes au moment de la Libération pour dire encore une fois : c'est nous les pauvres victimes. Et bien c'est de la malhonnêteté et je demande que ce soit inscrit et par conséquent, Messieurs, je vous demande de ne pas trop prendre au sérieux les protestations qui émanent de ceux qui travestissent la vérité à tout moment, non seulement par des paroles

"mais également par des écrits." M. DOBEL demande l'inscription au procès-verbal des déclarations de M. GIONTA.

Si le voeu du 28 Avril est rappelé dans le procès-verbal, M. HEYLLIARD demande qu'il soit accompagné de tous les commentaires prononcés, cette précision étant nécessaire puisque les procès-verbaux sont utilisés en dehors du Conseil.

M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT souligne que les procès-verbaux des séances du Conseil sont secrets et demande que cette prescription soit nettement rappelée. M. PRANCEY partage cet avis. M. GIONTA fait toutes réserves. M. DOBEL proteste énergiquement. Il estime que ses conceptions philosophiques sont opposées à celles qui permettent une gestion loyale des intérêts du capitalisme et il pense que ceux qui veulent utiliser les procès-verbaux doivent pouvoir le faire.

M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT, après avoir rappelé que la Régie Autonome a été constituée uniquement dans le but de mettre à la disposition de tous le bien public et que le Conseil d'Administration n'est pas une tribune publique, précise que le Gouvernement tirera les conséquences nécessaires des déclarations de M. DOBEL.

#### Crédits

M. PRANCEY, Vice-Président de la 2ème Commission, commente l'état des crédits qui ont reçu un avis favorable de la Commission.

M. BOULLOCHE demande si le crédit N° 28, remplacement de 6 trolleybus enlevés par les Allemands, de 13.824.000 francs, s'ajoute au crédit de 19 millions demandé au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Le DIRECTEUR GENERAL précise que ce crédit de 13.824.000 Fr représente exactement le montant de la somme versée par la Société VORIMEX pour les autobus qui lui ont été cédés en Pologne.

A l'unanimité, "le Conseil approuve l'ouverture de 40 crédits s'élevant à III.712.400 Fr dont 76.441.300 Fr à imputer au 1er établissement, 7.566.000 Fr au renouvellement et 27.705.100 Fr au compte "Débiteurs divers" ainsi que la réforme de 6 éléments d'actif s'élevant à 2.093.468 Fr 96. Il prend acte de l'approbation par son Président, en application de la délégation de pouvoirs du 8 Avril 1949, d'un crédit de 1er établissement urgent s'élevant à 740.000 Fr."

#### Comptes de l'exercice 1949

Le PRESIDENT invite M. PRANCEY à donner lecture du rapport de la 2ème Commission sur l'examen des comptes de l'exercice 1949 après avis de l'Assemblée Générale de l'Office; auparavant il présente un résumé de la question.

M. PRANCEY, Vice-Président de la 2ème Commission donne connaissance de son rapport. La Commission s'est étonnée des renseignements nombreux et détaillés demandés par l'Office qui semblent dénoter une intention de contrôle minutieux

de la comptabilité. Un tel contrôle semble plutôt de la compétence de la Mission de Contrôle Financier. En ce qui concerne les recettes de la publicité commerciale, des bibliothèques, des bascules automatiques, du laboratoire et des placements, la Commission demande au Conseil d'Administration de maintenir son point de vue auprès de la Commission de Vérification des Comptes, consistant à faire apparaître la recette brute. Enfin, la 2ème Commission propose de répartir la dépense relative aux annuités de rachat dues à la S.G.T.E. pour les exercices 1945 à 1948 sur 7 ans, c'est-à-dire jusqu'à 1955, dernière année ayant à supporter une annuité de rachat et non sur 15 ans comme le demandait l'Office.

M. EHRHARDT élève une remarque quant à l'octroi des participations financières calculées indifféremment sur les recettes d'exploitation et sur les produits hors trafic. M. FRANGEY observe que l'Assemblée Générale de l'Office n'a pas demandé la discrimination de certains postes mais a simplement estimé que pour les produits hors trafic le compte d'exploitation devait faire apparaître les recettes nettes.

Un débat s'engage entre MM. EHRHARDT, FRANGEY, MONTTI, Gérard DUPONT, et du PONT sur le point de savoir si les produits doivent être indiqués bruts ou nets. Le PRÉSIDENT fait remarquer que l'article 22 de la loi du 21 Mars 1948 précise bien qu'il s'agit des "recettes totales de l'exercice".

"Le Conseil, après avoir pris connaissance des délibérations en date des 5 et 19 Juin 1950 de l'Assemblée Générale de l'Office Régional des Transports Parisiens relatives aux comptes de la Régie pour l'exercice 1949, charge son Président de transmettre à la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques les comptes de l'exercice 1949 établis conformément aux indications de l'Office.

"Toutefois, le Conseil maintient l'inscription, en recettes brutes, au compte général d'exploitation, des recettes de la publicité commerciale, des bibliothèques, des bascules automatiques, du laboratoire et des placements.

"En ce qui concerne les annuités payées à la S.G.T.E. au titre des exercices 1945 à 1948, le Conseil est d'accord sur le principe de la répartition de cette charge sur plusieurs exercices dont le nombre ne saurait excéder 7. A cet effet, il porte au compte de profits et pertes une somme de 48.600.000 fr représentant l'amortissement de cette charge pour l'exercice 1949."

(Four : 17 voix - Abstentions : 4)

### Marchés

M. DERODE, Président de la 5ème Commission, expose les caractéristiques des marchés soumis au Conseil.

M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT précise que lors de la séance du 31 Janvier le Conseil n'a pas strictement approuvé le principe de la création d'un dépôt d'hydrocarbures au port pétrolier de Gennevilliers, mais en réalité a exprimé qu'il ne s'opposait pas à son étude.

/...

M. GIONTA fait remarquer qu'il est favorable au marché relatif aux travaux de la gare Saint-Lazare, mais non à la convention du Département de la Seine et de la Régie. Il précise qu'il s'est d'ailleurs abstenu lors de la séance de la 5ème Commission, MM. du FONT et DOBEL ajoutent qu'ils ont voté contre.

En conséquence, le PRESIDENT procède à un vote distinct pour chaque partie de la délibération.

La première partie : "Le Conseil approuve un marché de 128.858.380 Fr pour l'exécution des travaux d'amélioration des accès aux stations Gare Saint-Lazare "côté Cour de Rome" est approuvée à l'unanimité.

La deuxième partie : "et une convention d'amodiation des terrains nécessaires "à l'établissement éventuel d'un dépôt d'hydrocarbures au port pétrolier de Gennevilliers" est approuvée (pour : 10 voix - contre : 5 voix - abstentions : 4).

La dernière phase de la délibération : "il prend acte de l'approbation par son Président, en application de la délégation de pouvoirs du 8 Avril 1949, d'un avenant de 3.694.000 Fr à un marché du 28 Février 1948 pour l'équipement "électrique du poste de commande de Daumesnil" a été approuvée à l'unanimité en même temps que la première partie.

#### Résultats d'exploitation

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT indique une diminution de 30 voitures sur le Réseau Ferré. Cette diminution est la conséquence de la constitution de réserves en vue du prolongement de la ligne I3. On relève une diminution de 90 voitures sur le Réseau Routier en raison de la désaffectation des autobus P.N.

Le trafic du Métropolitain se trouve supérieur aux prévisions et celui du Réseau Routier suit celles-ci de très près.

Les résultats de la ligne 24, médiocres au début, s'améliorent, le nombre des voyageurs passant de 57 à 73.000 par semaine.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait ensuite connaître qu'au mois de Mai 1950, 98.552.934 voyageurs ont été transportés sur le Réseau Ferré métropolitain, ce qui représente une diminution de 11,45 % par rapport au mois de Mai 1949; les recettes se sont élevées à I.174.145.921 Fr. Sur la ligne de Sceaux, environ 3.400.000 voyageurs ont été transportés, en diminution de 5,48 %; les recettes ont été environ de 62.000.000 Fr.

Sur le Réseau Routier, le nombre de voyageurs transportés a été de 72.465.045 en diminution de 6,47 % par rapport au mois de Mai 1949; les recettes se sont élevées à I.III.168.355 Fr.

Le nombre total de voyageurs transportés, soit environ I74.000.000, est en diminution de 9,72 %

A M. THOIRAIN s'inquiétant des résultats de l'enquête relative à l'accident du 23 Mai sur la ligne I, le DIRECTEUR GENERAL donne lecture des conclusions du rapport. Il précise qu'il va être procédé à un échange standard des boîtes de fusibles de façon à permettre un meilleur nettoyage et l'élimination des poussières.

M. THOIRAIN indique qu'il existe un différend au sein de la commission d'enquête et que certains membres n'ont pas signé le procès-verbal. Il précise que le problème des fusibles devrait faire l'objet d'un examen approfondi sur un train en exploitation.

#### Situation des Travaux et des Approvisionnements

Le DIRECTEUR GENERAL expose la situation des travaux et des approvisionnements. Il signale notamment que les travaux du prolongement de la ligne I3 continuent et que l'exploitation de la ligne pourra être réalisée dans de brefs délais, lorsque l'Office prendra la décision d'ouvrir ce prolongement au Carrefour Pleyel.

En ce qui concerne le Réseau Routier, les locaux d'administration de l'Atelier Central pourront être occupés vraisemblablement dans le courant de Septembre. L'équipement de la ligne de trolleybus I85 se poursuit.

Vers le 10 Juillet, les nouveaux autobus seront mis en service sur la ligne I10. Pour les approvisionnements, il semble que le Ministère des Finances ne procédera pas à l'augmentation du prix de l'alcool carburant jusqu'à la fin de 1950.

M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT et M. DOBEL s'inquiètent du rythme ralenti des livraisons des véhicules SOMUA.

Le DIRECTEUR GENERAL indique qu'il a donné des ordres pour agir énergiquement auprès de cette Société.

M. DOBEL fait allusion à une lettre de l'Office adressée à la Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs, par laquelle cette organisation est sollicitée de donner son avis sur le remplacement de certaines lignes par des taxis collectifs. M. DOBEL cherche s'il n'y a pas une corrélation entre cette demande et la rénovation du matériel d'autobus.

M. BENOIST d'ETIVEAUD répond qu'il s'agit de lignes dont l'exploitation s'arrête soit partiellement, soit totalement à 21 heures. L'Office désirait simplement savoir si les taxis collectifs pouvaient suppléer aux autobus après 21 heures. Actuellement le remplacement des autobus par des taxis ne se pose pas. M. VINCENT ne se rallie pas à la formule des taxis collectifs dont il craint la concurrence.

#### Trésorerie

M. CULOT expose la situation de la trésorerie. M. le COMMISSAIRE du GOUVERNEMENT remarque qu'au 31 Mars 1950 on a dépensé sur le fonds de renouvellement une somme

peu élevée : 398 millions, alors que l'annuité prévue est de 2 milliards 60 millions.

Le DIRECTEUR GENERAL expose que le fonds de renouvellement est principalement destiné au paiement des dépenses de matériel roulant et qu'en raison du retard des fournisseurs, il apparaît un certain décalage entre les engagements pris et les paiements.

M. EHRHARDT demande que dans l'état communiqué aux membres du Conseil il soit établi une colonne afférente au montant des engagements.

Sur une question posée par M. du PONT, le PRESIDENT informe le Conseil qu'il attend un premier remboursement de 800 millions sur le montant des avances consenties par la Régie pour les approvisionnements. Il versera cette même somme au Trésor, au titre des impôts de 1949.

#### Statut de la Régie

Le PRESIDENT, à la demande de M. le Commissaire du Gouvernement, retire cette question de l'ordre du jour en raison de la création de la Commission des Economies présidée par M. SURLEAU. Cette Commission aura, en effet, dans ses conclusions, à proposer des textes pouvant amener certaines modifications.

Pour les mêmes raisons et à la demande d'un certain nombre d'Administrateurs, la Commission des Economies du Conseil d'Administration fixée au 3 Juillet 1950 est reportée à une date ultérieure.

M. THOIRAIN estime que la prime de gestion n'a pas été encore réglée pour 1949 et il désire qu'un acompte pour cette période soit versé au personnel. Par ailleurs, considérant qu'en vertu de l'article 32 de la loi du 21 Mars 1948 les règles de calcul et de répartition de la prime de gestion doivent être fixées respectivement dans le statut de la Régie autonome et dans le statut du personnel, il demande à ce que les 3ème et 2ème Commissions soient saisies de cette question.

La séance est levée à 17 heures.

La prochaine séance aura lieu le Vendredi 7 Juillet 1950 à 15 heures.

LE SECRETAIRE,  
R. CULOT

LE PRESIDENT,  
G. RICROCH